

## Allocations recherche 2019

La Région Hauts-de-France a voté en Séance plénière du 22 novembre 2018 la reconduction du dispositif des « Allocations de recherche » pour 2019, qui sera mis en ligne prochainement sur le site internet de la Région <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide491>

Le dispositif s'adresse **aux laboratoires labellisés implantés sur le territoire des Hauts-de-France, en partenariat le cas échéant, avec des entreprises implantées également en région.**

Ce dispositif de grande envergure constitue un axe majeur de la politique Recherche de la Région Hauts-de-France. Il s'inscrit au cœur du **Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**, car il contribue non seulement à renforcer les moyens humains en scientifiques en région, mais aussi à rapprocher les acteurs de la recherche et de l'innovation.

**Il s'adresse en effet également aux acteurs économiques, afin qu'ils se rapprochent des laboratoires, pour proposer et définir ensemble des sujets de recherche.** Nous soulignons une fois encore notre souhait de voir les liens entre la recherche et les entreprises se développer, afin de favoriser l'innovation dans la région, créatrice d'emplois et de développement économique.

les dossiers devront être transmis à la Direction de la Recherche ([drv@u-picardie.fr](mailto:drv@u-picardie.fr)) **au plus tard pour le 18 janvier 2019.**

Le retour à la Région des dossiers de candidature complets validés et transmis par les Etablissements demandeurs est attendu **pour le 1er février 2019.**

[Allocations 2019 AAP FEDER](#)  
[Allocations 2019 AAP Région](#)  
[Pièce du dossier de candidature](#)  
[Référentiel Rev3](#)